



L'arrêté sur les images chocs repoussé au printemps...

Rubrique : actualités - Date : jeudi 14 janvier 2010

Il devait être imminent et puis finalement, pour des ajustements techniques l'arrêté concernant les images chocs sera repoussé au printemps.

Ces ajustements techniques sont liés à la taille de la photo, et la prise en compte ou non de la bordure noire, qui doivent figurer au dos du paquet, selon plusieurs sources proches du dossier.

selon la dépêche AFP : "Le dernier projet d'arrêté, présenté aux fabricants de cigarettes, prévoyait que la photo sans la bordure couvre 40% du paquet. Or le texte d'avertissement qui figure sur le verso des paquets couvre 40% de la surface, bordure comprise. La prise en compte ou non de la bordure a des incidences techniques importantes, explique-t-on chez les fabricants de cigarettes."

Le projet du ministère proposait un délai de 12 mois pour apposer les images chocs aux fabricants mais ces derniers ont exigé une période de 18 mois au minimum.